

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Aménagement numérique	378

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'union Européenne ;
- VU** le régime d'aide d'Etat SA 37 183 Plan France très haut débit ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-1 et suivants, L.1425-1 et L.4221-1 et suivants ;
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 ;
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée le 18 décembre 2015 donnant délégation à la Commission Permanente ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 relative à la politique « Aménagement numérique » et approuvant le Pacte régional pour la ruralité,
- VU** le protocole d'accord sur l'aménagement numérique entre la Région et le Département de la Vendée en date du 13 mai 2015,
- VU** le protocole d'accord sur l'aménagement numérique entre la Région et le syndicat mixte Anjou Numérique en date du 23 novembre 2017 ;
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 30 septembre 2016 approuvant la convention pour le financement du réseau Très haut Débit de la Vendée 2016 - 2020
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du 13 juillet 2018 approuvant la convention relative au programme Très haut débit Anjou Numérique 2018-2022 porté par Anjou Numérique ;
- VU** la délibération de la commission de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 février 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de relative au programme Très Haut Débit 2016 - 2020 de la Vendée,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention complémentaire d'un montant de 63 000 euros au syndicat mixte Anjou Numérique, pour la couverture en fibre optique à l'abonné du village d'Ingrandes - Le Fresne sur Loire, sur une dépense subventionnable de 1 700 000 euros, dans le cadre d'une affectation votée par délibération du Conseil régional du 23 juin 2016,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention pour le financement du Très Haut Débit sur le territoire du Maine et Loire, à intervenir avec Anjou-Numérique, présenté en Annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

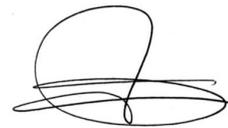
APPROUVE

l'avenant n°2 à la convention de financement du Très Haut Débit de la Vendée, à intervenir avec Vendée Numérique, présenté en Annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs